

PROCÈS VERBAL

Le conseil de La contemporaine est présidé par M. Philippe Gervais-Lambony, président de l'Université Paris Nanterre.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- approbation du dernier procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 ;
- budget initial 2024 ;
- mise à jour de la grille tarifaire de la Contemporaine (information) ;
- projet de transformation de l'organisation et la Contemporaine (information) ;
- projet de refonte de la convention constitutive de la Contemporaine (information) ;
- graphie du nom de l'institution ;
- questions diverses.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 14h10.

M. Philippe Gervais-Lambony devant quitter la séance à 16h, le point « graphie du nom de l'institution » est déplacée en troisième position afin de permettre la mise au vote de l'ensemble des points soumis à avis du conseil avant le départ de son président.

En ouverture du conseil, le président demande aux membres de se présenter.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022.

Aucune demande de modification n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2022 est soumis au vote et **adopté à l'unanimité**.

2. Présentation du budget initial 2024

Xavier Sené présente le projet de budget initial 2024, à partir de la note budgétaire et de la note d'accompagnement de la campagne emploi transmises aux membres du conseil. Il rappelle en préambule que, conformément à l'article 12 de la convention constitutive de la Contemporaine, le conseil de la Contemporaine doit être sollicité sur les demandes de création de postes nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque.

Recettes

En raison de la refonte du groupement d'intérêt scientifique (GIS) CollEx-Persée, dont la préfiguration pour la mise en place de la phase 2 est en cours, la subvention récurrente de 85 000 € que percevait la Contemporaine ne sera plus versée à compter du 1^{er} janvier 2024, ce qui a des répercussions sur son équilibre budgétaire. La Contemporaine demande donc à l'Université

Paris-Nanterre (UPN) la compensation de cette subvention, pour que sa perte n'ait pas de conséquence majeure sur le fonctionnement de l'institution.

La Contemporaine renouvelle ses demandes de subventions pour le signalement rétrospectif des collections auprès de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) et pour la participation aux plans de conservation partagée des périodiques (PCP) auprès du Centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLes). Les demandes sont reconduites à la même hauteur que l'année passée. En raison du calendrier des demandes de subvention, les réponses n'en seront pas connues avant le vote du budget par le conseil d'administration (CA) de l'UPN, le 11 décembre prochain.

Dans le cadre d'un partenariat avec le ministère des affaires étrangères pour un projet de recherche sur la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda, la Contemporaine recevra une subvention de 25 000 € qui se traduira notamment par l'accueil d'une exposition entre la mi-avril et la fin juin 2024, par la publication d'un numéro dédié de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, et par un partenariat à définir avec une université du Rwanda et la bibliothèque nationale du Rwanda autour de questions de numérisation. Cette subvention constitue la deuxième partie d'une subvention de 45 000 € dont la première partie a été reçue en 2023.

La Contemporaine doit également percevoir une subvention de 35 000 € de la part du conseil départemental des Hauts-de-Seine pour l'embauche d'un ingénieur pédagogique qui travaillera à un projet de médiation des collections de l'Atelier de l'histoire à destination de publics du secondaire. Cette subvention fait suite à une première subvention de 25 000 € perçue en 2023.

La Contemporaine accueillera en septembre 2024 le congrès de l'Association internationale des institutions d'histoire du travail (IALHI). Elle percevra à ce titre une subvention de 5 622 € de la part de l'IALHI.

Enfin, la Contemporaine poursuit en 2024 l'accueil de l'artiste russe Taisiya Krugovkykh dans le cadre du programme d'accueil des universitaires et scientifiques en exil (PAUSE), pour lequel la Contemporaine perçoit une subvention de 18 000 €. À ce sujet, Xavier Sené signale une exposition en cours dans le hall de la Contemporaine, « Art-chives », organisée par Taisiya Krugovkykh et l'Atelier des artistes en exil (AAE) autour de l'utilisation des archives par les artistes. Une « table carrée » sur le même sujet a également été accueillie par La contemporaine le 22 novembre.

Dépenses

Xavier Sené indique que la Contemporaine a proposé un budget en déséquilibre, avec deux demandes de prélèvement sur le fonds de roulement :

- une demande de prélèvement à hauteur de 130 000 € pour le dépoussiérage des collections en magasin (il s'agit des trente kilomètres linéaires de collections conservées en tour Albert, pour laquelle il n'y a pas de dernière date de dépoussiérage connue : le travail est à mener rapidement pour assurer la bonne conservation des documents et s'avère trop lourd pour être assumé par les collègues de la Contemporaine) ;
- une demande de prélèvement à hauteur de 30 000 € pour la refonte du site Internet de la Contemporaine qui a dix ans et connaît des limites, ne permettant notamment pas le chargement de vidéos sur le site.

Le budget comprend également :

- une augmentation de 12 000 € pour l'acquisition des périodiques ;
- une augmentation de 10 000 € de la ligne dédiée aux expositions, pour assurer la rotation du parcours permanent de l'Atelier de l'histoire (l'objectif fixé est de réaliser une rotation une fois par an des pièces les plus fragiles, alors même qu'une rotation tous les trois à quatre mois serait souhaitable mais ne peut être réalisée avec les moyens actuels) ;

- une augmentation de 5 000 € de la ligne dédiée aux manifestations, afin que la Contemporaine puisse être plus présente sur des manifestations nationales comme la Nuit de la lecture, les Journées européennes du patrimoine, etc.

La Contemporaine demande également des crédits pour le recrutement de personnel en contrats à durée déterminée (CDD) pour le traitement des collections. En effet, la Contemporaine n'a plus à demeure dans ses équipes de compétences dans certaines langues d'Europe balkanique, centrale et orientale. En s'inspirant d'une pratique de la Bibliothèque universitaires des langues et civilisations (BULaC), la Contemporaine souhaite recruter en CDD de douze mois une personne sur l'un de ces secteurs linguistiques pour permettre la remise à niveau de la collection correspondante et réaliser une rotation tous les un à deux ans entre les domaines géolinguistiques concernés pour éviter les retards documentaires dans ces secteurs constitutifs de l'identité de la bibliothèque.

Il est également souhaité de mettre un accent particulier sur le traitement des dons, que ce soit ceux reçus aujourd'hui ou le traitement rétrospectif des dons reçus antérieurement. C'est pourquoi la Contemporaine formule une demande pour deux CDD de six mois (l'un au département des imprimés et l'autre au département des archives) pour assurer le traitement rétrospectif des dons, avant de permettre que le traitement courant des nouveaux dons soit ensuite assuré par les équipes en place.

Campagne emploi

Actuellement, deux fonctions très importantes pour l'institution, à savoir la mission recherche et la régie des expositions, reposent chacune sur une seule personne, ce qui pose des questions en termes de continuité de service.

Pour la chargée de mission recherche, cette mission est complétée par une autre tâche qui est la mission publications. Cela représente à la Contemporaine la publication des catalogues d'exposition, de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps* et d'éventuelles publications aux Presses universitaires de l'UPN dans la collection « Sources et travaux de la Contemporaine ». La Contemporaine demande donc la création d'un poste d'assistant ingénieur, qui soit un poste d'assistant d'édition pour décharger la chargée de mission recherche et lui permettre d'assurer un meilleur accompagnement des chercheurs. Cette création de poste permettrait également de binômer les fonctions.

De la même manière pour la responsable de la régie, la mission de régie des expositions se voit adjoindre celle de régie des prêts extérieurs. Cela représente un travail lourd, la Contemporaine assurant une exposition par an et ayant de plus l'intention de mettre ses espaces à disposition pour accueillir des expositions organisées par d'autres institutions le reste de l'année. Il faut également prendre en compte l'organisation d'événements dans le hall et dans les salles de la Contemporaine, dont le suivi logistique repose aujourd'hui essentiellement sur le volontariat des personnels de la Contemporaine, que le directeur remercie ici. Il ne semble pas de bonne administration que l'organisation de ces événements ne reposent que sur le volontariat ; c'est pourquoi la Contemporaine demande une création de poste d'assistant technique d'exposition et de manifestation.

Enfin, la Contemporaine demande la création d'un poste supplémentaire de BIBAS pour le département des collections imprimées et électroniques (DCIE). En effet, la Contemporaine possède 30 km de collections, et la seconde collection de périodiques en France après celle de la Bibliothèque nationale de France (BnF). Un projet de renouvellement du système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB) est par ailleurs en cours. Ce poste supplémentaire permettrait d'assurer le suivi des collections de périodiques.

Le président remercie Xavier Sené et apporte les précisions suivantes.

La convention entre l'UPN et le conseil départemental des Hauts-de-Seine doit encore être validée par les instances, ce sera fait début 2024. Il sera peut-être procédé au vote à la fois pour l'année 2024 et pour l'année 2025, afin de stabiliser cette relation avec le conseil départemental. La convention pourrait également inclure d'autres aspects de partenariat, comme l'immobilier, mais cela reste pour le moment au stade d'hypothèse.

Concernant la campagne emploi, les demandes émises par la Contemporaine seront soumises au comité social d'administration (CSA) du vendredi 24 novembre puis au CA du 11 décembre. Le président note que la campagne emploi s'inscrit dans le contexte qui est celui de l'enseignement supérieur à l'heure actuelle, et pour l'UPN d'un plafond d'emplois qui est quasiment atteint. La campagne d'emploi est en cours de stabilisation à l'échelle de l'établissement ; la volonté est qu'elle soit positive autant pour les postes administratifs que BIBAS et qu'enseignants-chercheurs.

Le président donne la parole aux membres du conseil.

Joseph Chantier demande ce qu'il en est de la demande de compensation par l'UPN de la subvention CollEx-Persée de 85 000 € qui ne sera plus perçue en 2024.

Philippe Gervais-Lambony indique qu'il ne dispose pas d'éléments de réponse à l'heure actuelle.

Marie-Lise Tsagouria indique que les 130 000 € prévus pour le chantier de dépoussiérage ne permettent pas a priori de couvrir 30 km² de collections et demande s'il s'agit d'une première phase, ou bien si seulement une partie des collections nécessite un dépoussiérage.

Xavier Sené indique que seules les collections conservées en tour Albert sont concernés ; il s'agit bien des 30 km² de collections imprimées dans leur ensemble.

Marie-Lise Tsagouria précise que, pour du dépoussiérage de collections patrimoniales, le tarif est plutôt de 40 € le mètre linéaire, ce qui représente près de dix fois le montant estimé. Des devis ont-ils déjà été réalisés ? Xavier Sené répond que l'estimation a été faite à partir des prix obtenus par la BnF et l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) dans leurs marchés respectifs.

Concernant les recrutements en CDD dans des domaines géolinguistiques rares, Marie-Lise Tsagouria indique qu'on pourrait même envisager des rapprochements entre la BULAC et la Contemporaine pour permettre le recrutement successif dans les deux établissements sur certaines langues.

Concernant la campagne emploi, il est indiqué dans la note que la Contemporaine est passé de 77 postes en 2009 à 62 aujourd'hui ; Marie-Lise Tsagouria demande s'il s'agit d'ETP.

Xavier Sené indique qu'il s'agit de postes occupés. Le nombre de 62 est sans doute sous-évalué car plusieurs postes ont été pourvus au 1^{er} septembre 2023 : il s'agit plutôt de 67 postes.

Marie-Lise Tsagouria demande sur quels types de poste a porté cette réduction.

Xavier Sené répond qu'il s'agit sans doute des postes consacrés aux langues rares, manquants aujourd'hui.

Sylvie Lemaire précise aussi que l'ancien service des périodiques a été dissous et que les tâches ont été réparties entre les agents du département des collections imprimées et électroniques. Cette évolution aurait pu se justifier dans un contexte de recours plus important au numérique mais, à la Contemporaine, le nombre de périodiques papier est resté très important et on constate désormais un vrai déficit de personnel.

Françoise Thibault revient sur le projet de renouvellement du site Internet et demande si la Contemporaine utilise Canal U pour la diffusion des vidéos. En effet, c'est une plateforme commune avec un archivage pérenne de l'audiovisuel au CINES (ce dernier point étant à vérifier).

L'UPN est déjà contributrice de Canal U. Xavier Sené indique que ce suivi doit être assuré par le service Comète au sein de l'UPN. La Contemporaine est en lien avec ce service pour un projet d'équipement de la salle de formation 3 pour l'enregistrement de vidéos. Cet équipement permettra de réaliser plus facilement des vidéos, et ce sera l'occasion de les stocker sur le service dédié de l'UPN. La dépense a été engagée fin 2023 pour une réalisation des travaux début 2024. Mais le but est que les vidéos soient aussi diffusées via le site Internet de la Contemporaine, ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle.

Marie-Lise Tsagouria indique que l'hébergement des vidéos sur son propre site web est trop coûteux ; le choix de la BULAC est de déposer sur YouTube et Canal U et de renvoyer à ces plateformes, bien que les vidéos soient éditorialisées sur le site web de la bibliothèque.

Françoise Thibault souligne que l'avantage de ces multiples dépôts est qu'ils ne sont pas exclusifs les uns des autres et que si, par exemple, le modèle économique de YouTube évolue à l'avenir, Canal U permettra de bénéficier d'un système public.

Grégory Deledicq revient sur le projet de dépoussiérage : présent depuis 1994 dans l'établissement, il indique que le dernier dépoussiérage a été réalisé lors du chantier de désamiantage de la tour Albert. Cependant, a priori, seules les tablettes avaient été dépoussiérées et non les livres.

Marie-Lise Tsagouria précise que les prix qu'elle a mentionnés sont ceux d'un dépoussiérage des livres sur six faces.

Xavier Sené confirme que le projet consiste bien à dépoussiérer les livres et les tablettes ; il faudra vérifier les tarifs pratiqués. *[HR : vérification faite par rapport au bordereau de prix unitaires transmis par la BnF, le coût de 130 000 € correspond bien au dépoussiérage des livres et des tablettes pour 30 kml.]*

Chloé Jean indique que, les années précédentes, l'intégralité du budget avait été partagée dans les documents transmis en amont de la séance du conseil, ainsi qu'un comparatif avec l'année précédente, alors que cette année, seule la note budgétaire a été transmise. Ces documents ont fait défaut pour avoir une vue d'ensemble.

Xavier Sené répond que cette remarque est prise en compte et que ces documents seront fournis l'an prochain.

Joseph Chantier demande si le budget global est équivalent à celui de l'année passée ou en baisse.

Xavier Sené répond qu'il est globalement équivalent, mais qu'il inclut la compensation des 85 000 € pour la perte de la subvention CollEx-Persée, qui reste à valider.

Marie Delanos indique qu'actuellement, une personne dans l'équipe s'occupe du domaine serbo-croate mais partira bientôt à la retraite. Concernant le russe, le domaine était géré par un conservateur jusqu'à il y a quelques mois, et l'est maintenant par une contractuelle. Quel est l'avenir du domaine russe, sera-t-il intégré à l'organisation évoquée de CDD tournants sur les langues rares ?

Xavier Sené répond que le poste est censé être pérenne ; il repose en partie actuellement sur les subventions de l'ABES.

Sylvie Lemaire précise que la contractuelle en question a été recrutée pour la poursuite de la rétroconversion du fichier papier en caractères cyrilliques et qu'elle est en partie affectée au suivi

du secteur géolinguistique pour la production courante, dans des proportions entre ces tâches qui ne sont pas encore totalement établies. Elle avait préalablement travaillé à la BULAC.

Philippe Gervais-Lambony souhaite rappeler le contexte national, et celui de l'UPN plus particulièrement.

Concernant le budget pour l'établissement, l'UPN a dû pour l'année 2023 absorber tant le surcoût des améliorations indiciaires (50 % du surcoût seulement ont été compensés) que le surcoût du prix de l'énergie (aucune compensation). La compensation de 50 % pour l'amélioration indiciaire sera effective encore pour 2024 mais pas au-delà.

Il faut donc établir si la situation de l'UPN lui permet d'absorber ces surcoûts et, par exemple, si un prélèvement sur le fonds de roulement est possible. Pour ce faire, le dialogue est double : d'abord un dialogue de fin de gestion pour 2023 puis un autre dialogue de gestion pour l'année 2024, qui visent à obtenir des compensations de plus de 50 %, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) ayant annoncé qu'il serait tenu compte de la diversité de situation des établissements, et notamment de la situation de leurs fonds de roulement quand ceux-ci ne permettent pas de faire face aux surcoûts.

Pour l'UPN, cette situation se surimpose à une situation préexistante de sous-dotation et de sous-encadrement de l'établissement, qui nécessite un dialogue pour accroître à la fois la masse salariale et le plafond d'emplois de l'université.

Il faut également noter que, sur le volet immobilier, l'UPN n'a pas bénéficié du plan Campus et accuse désormais un retard, avec des bâtiments construits dans les années 1960 et jamais rénovés, ce qui engendre des coûts importants dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.

Joseph Chantier souligne donc l'importance de la question de la compensation des 85 000 € euros de la subvention COLEx-Persée ; puisqu'elle est intégrée au budget, il demande quelles seraient les conséquences si elle n'était pas accordée à La Contemporaine.

Philippe Gervais-Lambony propose de d'abord soumettre le budget en l'état au vote du conseil de la Contemporaine, avant sa discussion dans les autres instances.

Nicolas Offenstadt manifeste son inquiétude quant au discours tenu sur les langues de l'est, qui étaient un point fort de la Contemporaine et faisaient l'objet d'une tradition unique de collecte. La proposition de contrats tournants donne le sentiment que ces collections sont abandonnées faute de spécialistes de ces langues pour leur traitement. Il demande s'il s'agit d'un choix politique et si ce domaine va devenir secondaire, ou bien si la Contemporaine a encore une politique puissante envers les langues de l'est. Il s'étonne de cette évolution au regard des traditions de la Contemporaine et demande s'il faut y voir un signal.

Xavier Sené réaffirme qu'il s'agit bien d'un axe fort pour la Contemporaine, comme le montre le dernier numéro de la revue *Matériaux pour l'histoire de notre temps* consacré aux dissidences de l'est. Le souhait est justement de redonner une place à ces collections, comme le montre le recrutement d'une contractuelle pour le traitement des collections en russe. L'organisation proposée vise au contraire à maintenir une couverture de ces domaines géolinguistiques et que ces derniers ne soient pas trop atteints par la situation qui était celle de la Contemporaine cette dernière année.

Christophe Pion souligne qu'il s'agit d'une belle illustration de la situation décrite dans le livre blanc de la documentation dans l'ESR diffusé par l'ADBU en septembre 2023. Les demandes autour des services d'appui à la recherche, des publications et de la valorisation des collections sont croissantes et se superposent à la gestion des collections. L'importance et les compétences à consacrer à ces missions sont extrêmement importantes et les bibliothèques de l'ESR courent un risque de décrochage au niveau national.

Agnès Granchet demande quel est le poids du vote du conseil sur les demandes de création de postes qui lui sont soumises, et quelle est la procédure de validation au niveau de l'établissement.

Xavier Sené rappelle que le conseil de la Contemporaine doit s'exprimer sur les demandes de création de postes avant qu'elles ne soient soumises au CA de l'UPN.

Philippe Gervais-Lambony précise que le dialogue se fait en cascade et doit suivre plusieurs jalons. Les demandes sont d'abord votées par le conseil de la Contemporaine, puis un arbitrage est réalisé au niveau de l'UPN, et enfin un dialogue doit être conduit avec la tutelle. Les demandes de création de postes réalisées ne sont pas un vœu pieux et Philippe Gervais-Lambony rappelle le souhait de l'UPN de pouvoir créer des emplois aussi bien de chercheurs que de personnels administratifs et des bibliothèques. Comme l'an dernier, l'UPN présentera un budget en déficit car il l'est de fait en raison des surcoûts déjà évoqués ; si l'UPN ne présente pas ces demandes, elle ne parviendra à un moment donné plus à assurer ses missions.

Françoise Thibault indique qu'elle est présidente du conseil d'administration de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) et que, dans cet établissement, le ministère des finances est intervenu pour interdire l'utilisation des postes vacants. Elle demande si une pression similaire a déjà été exercée sur les postes vacants de l'UPN.

Philippe Gervais-Lambony répond que non. Mais un dialogue constant est en cours avec la tutelle, en raison du plafond d'emplois de l'UPN qui a été sous-dimensionné au moment du passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE).

Grégory Deledicq souligne que la mauvaise isolation des bâtiments anciens de l'UPN conduit à l'utilisation de chauffages d'appoint et qu'une réflexion sera à mener sur l'isolation et le chauffage des bâtiments pour limiter les coûts.

Philippe Gervais-Lambony rappelle que l'UPN n'a pas bénéficié du plan Campus et que ce manque a été souligné par la Cour des comptes. Il en résulte qu'il n'y a pas eu de rénovation alors que 60 % du patrimoine immobilier date des années 1960, d'où des locaux froids en hiver et chauds en été. C'est pourquoi la géothermie (mise en œuvre pour le nouveau bâtiment de la Contemporaine) est un processus important. Son utilisation pour la rénovation en cours du centre sportif devrait permettre des économies importantes. Le retard est très important : l'UPN a besoin de 150 millions d'euros pour la rénovation de son patrimoine ; cela représente un coût financier mais a aussi un coût pour les conditions de travail, d'étude et de vie sur le campus.

Le président soumet au vote la proposition de budget 2024, la demande de création de trois postes et la demande spécifique de compensation de 85 000 € pour la perte de la subvention CollEx-Persée.

La proposition de budget initial 2024 **est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil** et sera soumise au prochain CA de l'UPN.

3. Graphie de la Contemporaine

Xavier Sené présente le projet de révision de la graphie de « la Contemporaine » d'une part et de la charte graphique d'autre part, à partir du document transmis aux membres du conseil.

Concernant la graphie du nom du service, il s'interroge sur le choix de la majuscule utilisée pour l'article et de la minuscule utilisée pour le nom « La contemporaine ». Il n'a pu obtenir d'explication pour ce choix. Le nom d'autres institutions s'écrit habituellement avec une minuscule à l'article et une majuscule au nom : la Bibliothèque nationale de France, les Archives nationales, la BULAC, etc. La graphie « La contemporaine » n'est pas comprise à l'extérieur et source d'erreurs.

C'est pourquoi il soumet au conseil la possibilité d'acter une nouvelle graphie : « la Contemporaine ».

Le deuxième sujet est la charte graphique. Deux chartes sont actuellement en usage :

- celle adoptée en 2018 à l'occasion du changement du nom de l'établissement et qui s'applique aux documents écrits ;
- celle adoptée en 2021 au moment de l'ouverture du bâtiment et qui s'applique à la signalétique.

Cette situation aboutit à la cohabitation dans le bâtiment d'affichages (textes écrits) et d'éléments de signalétique qui peuvent ne pas être en cohérence. Alors que la Contemporaine se revendique une proximité avec le graphisme contemporain, cette incohérence a pu être signalée par des graphistes lors de leurs visites à la Contemporaine. La Contemporaine souhaiterait adopter une charte graphique unifiée ; la charte existant aujourd'hui pour les documents textuels présente le plus d'inconvénients car c'est la moins lisible.

Ce changement d'identité visuelle pourrait intervenir à l'occasion de changement du site Internet qui est prévu en 2024 mais il est envisageable de procéder par étapes et d'utiliser la charte graphique du bâtiment pour tous les nouveaux documents, sans reprendre le rétrospectif, qui serait pris en charge au moment de la refonte du site Internet.

Nicolas Offenstadt demande si un travail a été réalisé pour savoir quel est le retour sur le nom "la Contemporaine", qui ne suscite pas de compréhension immédiate de la nature de l'institution contrairement aux termes « bibliothèque », « musée ».

Xavier Sené répond que, d'après les retours dont il a eu connaissance, le changement de nom et la période de COVID qui se sont succédé sur trois ans ont entraîné une perte de visibilité et de notoriété de l'institution. Le nom complet est « La Contemporaine : bibliothèque, archives musée des mondes contemporains » ; le logo complet peut être aussi "La Contemporaine : comprendre les mondes contemporains". Les retours portent aussi sur le fait que le sigle BDIC n'évoquait plus rien et que le nom « la Contemporaine » fonctionne sur des nouveaux publics. Il faut maintenant aussi en convaincre les anciens publics de la BDIC.

Frédérique Baron signale qu'au moment du changement il avait été repéré qu'une imprimerie de Nantes portait le nom « la Contemporaine » et que cela explique peut-être le choix d'une graphie différente.

Marie-Lise Tzagouria appuie le fait que la graphie actuelle n'est pas naturelle, difficile à respecter, et que l'absence de majuscule invisibilise l'institution dans un texte. La proposition de changer de graphie semble donc de bon sens.

Concernant les polices en revanche, elle signale qu'il faut éviter les confusions entre les différents éléments. Le logo de l'institution est très réussi et il ne faut pas y renoncer. Il faut ensuite distinguer dans le bâtiment la signalétique d'orientation et l'affichage graphique de textes longs dans le cadre du musée, qui peuvent être des polices différentes. Il faut veiller à la lisibilité sans avoir de vision trop uniformisante entre tous les cas d'usage. Il y a un vrai besoin d'harmoniser mais il ne peut sans doute pas se traduire par le choix d'une seule police. Cela mérite une vraie réflexion par des professionnels de ces questions, c'est une réflexion complexe et qui nécessite un budget. Il faut également tenir compte des règles d'accessibilité.

Xavier Sené signale que des difficultés ont été notées par les graphistes eux-mêmes et que des entorses ont dû être faites à la charte graphique, par exemple pour les cartels dont la police a dû être changée pour une question de taille. Le sujet mérite bien une véritable instruction, à laquelle il est souhaité que le conseil puisse donner son feu vert.

Nathalie Montredon indique que l'article est cependant indissociable du nom dans le nom de l'institution « la Contemporaine ». Même si l'usage du « C » majuscule semble plus cohérent, utiliser un « l » minuscule ne rend plus compte du nom complet.

Xavier Sené répond que d'autres institutions dans le même cas utilisent bien une minuscule à l'article et une majuscule au nom : « la Mazarine » par exemple. Il s'agit d'utiliser les règles du français en ce qui concerne les articles ; on peut également prendre l'exemple du journal *Le Monde* pour lequel on écrira « un article du *Monde* » et non « un article de *Le Monde* ».

Philippe Gervais-Lambony juge raisonnable de passer à cette étape car, bien que le nom entier de l'institution soit bien « la Contemporaine », la nouvelle graphie sera plus praticable.

Chloé Jean souligne que l'évolution de la charte graphique nécessite un temps de réflexion en interne. Elle demande si la Contemporaine a la possibilité d'utiliser la charte graphique conçue pour le bâtiment pour un autre usage, par exemple sur le site Internet. Elle alerte également sur le temps de travail en interne que suppose une reprise complète de la charte graphique.

Françoise Thibault dit qu'il faut être cohérent et souligne également la réussite du logo ainsi que l'importance du sous-titre du nom de l'institution.

Marie-Lise Tsagouria ajoute que la Contemporaine peut réfléchir à une charte ortho-typographique qui lui serait propre.

Il est proposé de soumettre au vote d'une part le changement de graphie du mot "Contemporaine" dans le nom de l'institution et l'ouverture d'une instruction sur la mise en place d'une charte ortho-typographique, qui précisera dans quels cas mettre une majuscule ou une minuscule à l'article, d'autre part l'ouverture d'une instruction sur la refonte globale de la charte graphique, éventuellement avec le recours à un prestataire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Phillipe Gervais-Lambony devant partir pour une autre réunion, Xavier Sené prend la présidence du conseil pour la suite de la séance.

4. Mise à jour de la grille tarifaire de la Contemporaine

Xavier Sené explique que le conseil d'administration de l'UPN a voté une nouvelle grille tarifaire, que la Contemporaine a appliqué en conséquence à sa propre grille tarifaire.

L'accès à l'exposition temporaire était jusqu'ici payant (7 €) ; il a été décidé à cette occasion de tester la gratuité. On constate en effet une perte de fréquentation des expositions depuis le déménagement de la Contemporaine des Invalides (musée) à Nanterre, et il est souhaité que le coût ne soit pas un frein à la fréquentation. Les expositions sont aussi et avant tout à destination d'un public nanterrien et d'étudiants que l'on ne souhaite pas pénaliser. Cette décision a été votée pour un an par le CA de l'UPN, il faudra en évaluer l'impact pour savoir si on reconduit la gratuité pour l'année prochaine et les suivantes.

La grille tarifaire votée inclut désormais des frais d'occupation d'espaces pour l'ensemble des espaces de l'UPN ; la Contemporaine a donc inclus dans la sienne des tarifs en conséquence pour ces différentes salles et pour le hall. Cela pourrait être revu l'an prochain en fonction des usages constatés cette année.

Laurence Campa demande pourquoi il a été choisi d'appliquer la gratuité complète plutôt que de faire payer ceux qui en ont les moyens, par exemple les enseignants-chercheurs ?

Xavier Sené répond que l'idée est de voir si le prix est un facteur qui participe à expliquer la chute de la fréquentation. On sait que le déplacement de Paris à Nanterre est un facteur majeur dans cette chute de la fréquentation mais il faudra vérifier sur plusieurs années si la gratuité amène davantage de publics. Le public qui vient aux expositions n'est désormais plus le même que celui qui venait aux Invalides. Il sera possible de revenir à l'avenir à une tarification adaptée par public. *[Hors réunion : la gratuité des expositions temporaires des Archives nationales sur leur site de Paris depuis trois ans leur a permis d'augmenter leur fréquentation de 20%.]*

Pierre Chancerel demande quel est le montant des recettes des expositions depuis l'implantation à Nanterre et si la tarification des espaces doit être considérée comme une compensation ou s'il s'agit d'un sujet décorrélé.

Xavier Sené précise que les deux sujets sont décorrélés et que la demande de tarification des espaces est celle de l'université. Concernant la gratuité des expositions, on espère en revanche que cela permette d'améliorer la vente des produits dérivés (catalogues, cartes postales, etc.).

Il indique que les recettes sont de l'ordre de 2 000 € *[hors réunion : 2 533 € pour les deux expositions Kagan et Baillargeon]* et que l'on a compté environ 700 visiteurs pour l'exposition Kagan et 1 000 pour l'exposition Baillargeon. À titre de comparaison il y avait entre 3 000 et 30 000 visiteurs par exposition quand le musée était installé aux Invalides, et on vise désormais 5 000 à 6 000 visiteurs par exposition. On souhaite plus particulièrement atteindre au moins 3 000 visiteurs pour l'exposition en cours *Ripostes !*, et monter progressivement jusqu'à 6 000.

Nicolas Offenstadt demande quelle est la politique mise en place devant le constat de la faible fréquentation, et souligne le décalage entre la qualité des expositions et le nombre de visiteurs.

Xavier Sené ajoute que les chiffres annoncés comprennent les visites des étudiants de Nanterre, seuls les 200 invités du vernissage ne sont pas comptés. Par ailleurs, la réflexion globale sur le projet de service de l'institution a été échelonnée en plusieurs phases dont la première est de réfléchir à son organisation, avant de construire le projet de service et de réfléchir dans cette nouvelle organisation à la manière de conquérir les publics. À l'heure actuelle, la question de la médiation est très répartie au sein de la Contemporaine : les personnes en charge du soutien à la recherche, de la salle de lecture, de la formation ne sont pas les mêmes. La structure est plutôt pensée par type de publics mais il n'y a pas de structure en charge de l'ensemble des questions de médiation et de public. C'est pourquoi une réflexion a été engagée sur la médiation.

L'enjeu vaut pour toutes les institutions culturelles et patrimoniales, qui ont perdu en moyenne 50 % de leur fréquentation suite au COVID ; la fréquentation est remontée à environ 80 % de celle de 2019 mais sans encore l'égaliser.

Nicolas Offenstadt s'interroge sur l'enjeu de la communication et remarque que le compte twitter de la Contemporaine ne comprend que 3 000 abonnés, ce qui n'est pas à la hauteur des collections et des activités de la Contemporaine. Il y a un gros enjeu de communication, notamment pour se démarquer de l'offre parisienne.

Marie-Lise Tsagouria suggère la réalisation d'un affichage dans le métro.

Xavier Sené répond qu'un devis a été demandé mais que, devant le coût, la Contemporaine a priorisé la refonte de son site Internet. Il y avait déjà eu un affichage sur la ligne L lors de la rotation de l'Atelier de l'histoire (parcours permanent) ; les devis pour le métro ou le RER sont plus onéreux. Des devis pour la diffusion de spots publicitaires dans les cinémas MK2 ont aussi été réalisés. Ce sont des coûts importants, qui seront proposés étape par étape.

Nathalie Montredon remarque qu'il manque des éléments à la grille tarifaire de la Contemporaine si on la compare à celle du SCD : coût de remplacement des livres perdus, mention de la gratuité d'accès à la salle de lecture et au service de prêt.

Xavier Sené répond que l'enjeu de la présentation était d'intégrer la gratuité des expositions et la mise en place des tarifs de location des espaces et qu'à cette occasion, la grille tarifaire n'a pas été étendue ; cela pourra être intégré lors de sa révision l'an prochain.

Sophie Lentile précise que, si ces derniers éléments ne sont pas dans la grille tarifaire, ils sont néanmoins disponibles sur le site web de la Contemporaine.

Françoise Thibault revient sur les campagnes dans le métro qui coûtent effectivement cher ; en revanche, il est possible de négocier l'installation de plaques signalétiques, qui ont l'avantage d'être pérennes. Plusieurs musées de l'ESR ont une belle programmation mais sont méconnus, il faudrait étudier les possibilités de communication commune.

Nicolas Offenstadt attire l'attention sur le caractère extraordinaire des fonds visuels de la Contemporaine qui est une chance, à mettre en relation avec le faible nombre d'abonnés de l'institution sur Instagram (385) alors même que le jeune public est sur Instagram et Tik Tok. Il donne l'exemple de l'association des professeurs d'histoire-géo (APHG), qui monte en puissance sur les réseaux sociaux, et indique que c'est une réflexion à avoir pour la Contemporaine.

Laurence Campa demande si la Contemporaine a la possibilité statutaire de prendre un alternant pour ces questions.

Blagovestta Brandolini demande si les membres du conseil et leurs établissements respectifs peuvent relayer la communication de la Contemporaine dans leurs établissements, par exemple Paris 1 ou Paris 2. Nicolas Offenstadt répond que c'est tout à fait faisable.

Christophe Pion informe de l'expérimentation de communication sur Tik tok mise en place par le SCD de l'université Paris 8. Il souligne la nécessité d'adapter le contenu à chaque canal de communication. L'articulation entre les moyens de communication en ligne et les publics visés n'est pas évidente. Sans exclure la communication pure, il faut aussi travailler sur le lien avec les communautés de recherche et de formation.

Nicolas Offenstadt précise que les communications institutionnelles ne sont pas les plus « likées » ni les plus relayées, ce n'est pas forcément la meilleure approche.

Xavier Sené rappelle que, jusqu'à septembre 2022, il n'y avait pas de poste à temps complet dédié à la communication à la Contemporaine. C'est le cas depuis, avec le choix de recruter une personne formée à la communication, qui a la charge à la fois de la communication externe et de la communication interne. De plus, la Contemporaine est actuellement assistée par un alternant en communication. Cela reste une politique à construire.

Pierre Chancerel remarque qu'il n'y a pas de corrélation évidente entre les nombres d'abonnés et la fréquentation physique ; il faut définir quel est l'objectif, améliorer la notoriété de l'institution ou bien faire venir les publics en présentiel.

Marie Delanos rappelle l'ouverture récente et souligne qu'il faut aussi avoir la patience de voir la réputation de la Contemporaine se construire.

Marie-Lise Tzagouria note qu'un tarif est attribué aux salles d'expositions, est-ce pour leur location quand elles sont vides ou pour des événements lors d'expositions ?

Xavier Sené répond qu'elles peuvent être louées quand elles sont vides, soit de mi-avril à mi-octobre entre deux expositions de la Contemporaine.

5. Le projet de transformation de l'organisation de la Contemporaine

Xavier Sené expose que, suite à son arrivée au 1^{er} janvier 2023, il a rencontré individuellement l'ensemble des agents de la Contemporaine. Il en a résulté plusieurs constats, dont la nécessité d'avoir une nouvelle organisation des structures de soutien, d'une part sur les questions de conservation et d'autre part sur les questions de médiation.

Frédérique Baron explique que, suite à ce constat, elle a été chargée de piloter un projet de transformation de l'organisation de ces services ; elle a proposé une note de cadrage qui a été validée par la direction des ressources humaines (DRH) de l'UPN.

Un comité de pilotage a été institué pour valider les orientations élaborées par des groupes de travail avec la chargée de mission. Ce comité de pilotage est composé du directeur, de la directrice-adjointe et de tous les responsables de départements, qui ne participent pas aux groupes de travail.

Les groupes de travail sont, eux, composés afin d'avoir une représentativité des différents départements ainsi que des catégories de personnel. Les membres des groupes de travail émettent des propositions et ne participent pas au comité de pilotage. Ils ont débuté leur travail en septembre par des constats sous la forme de forces et faiblesses.

Il a été proposé que les membres des groupes de travail visitent des établissements similaires à la Contemporaine :

- la bibliothèque du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'ECPAD et l'Institut national d'histoire de l'art (INHA) pour le groupe de travail « conservation » ;
- la BULAC et l'Humathèque du Campus Condorcet pour le groupe de travail « médiation et publics ».

Le comité de pilotage a validé les orientations sur les questions à poser, et a ajouté la visite de la BNUS pour les deux groupes.

Une réunion de chacun des groupes a eu lieu pour faire le bilan des visites. Les groupes ont relevé l'importance de prendre en compte les différences entre établissements, notamment en termes de ressources humaines. Ils ont dégagé des priorités pour que, dans leur prochaine séance, prévue en décembre, chacun des groupes de travail réfléchisse à ce que pourrait être une organisation dans leur domaine ; les membres des groupes ont néanmoins mentionné la complexité que représente ce travail.

Le prochain comité de pilotage aura lieu le 13 décembre.

Une session supplémentaire des groupes de travail sera peut-être nécessaire mais elle aura lieu après le départ de Frédérique Baron, qui quitte la Contemporaine le 31 décembre 2023.

Xavier Sené précise avoir été surpris à son arrivée par le fait que, bien que la Contemporaine se veuille et soit une institution patrimoniale, la notion de conservation n'apparaisse nulle part dans l'organigramme. De même, la notion de publics y apparaît peu alors qu'ils sont variés. Par exemple, le département des services aux publics (DSP) ne gère que le service public en salle de lecture et non l'ensemble des services aux publics. La réflexion globale sur les services n'est pas structurée.

Le constat est qu'une première étape a été réalisée avec la construction du nouveau bâtiment et l'intégration des équipes du site des Invalides au site de Nanterre mais qu'une deuxième, encore à mener, est de réfléchir à l'impact de cette intégration sur l'organisation, notamment pour les fonctions qui ont plusieurs référents.

La mise en place de cette nouvelle organisation constitue elle-même une première étape dans la réflexion sur la politique de service.

Chloé Jean intervient pour indiquer que les représentants des personnels n'ont qu'une remarque à faire sur le projet, qui est le besoin d'une communication plus importante auprès de tout le personnel sur les avancées des groupes de travail.

Frédérique Baron répond qu'une communication a été réalisée sur le blog mais qu'il aurait pu être fait plus. Elle note que la chargée de communication, en charge de la communication interne et externe, a aussi été très prise à cette période par le lancement de l'exposition *Ripostes !*. Les membres des groupes de travail sont également invités à en parler avec leurs collègues.

Joseph Chantier indique que l'information de l'ouverture du comité de pilotage au-delà de son périmètre initial n'avait par exemple pas été diffusée à tout le personnel.

Xavier Sené annonce qu'un nouveau retour sera fait prochainement au conseil. L'objectif est que les groupes de travail achèvent leur activité en début d'année 2024, puis qu'une présentation puisse être faite aux instances de l'UPN au premier trimestre 2024 pour une mise en application en juillet ou septembre 2024. Une étude d'impact est envisagée. La prochaine présentation au conseil de la Contemporaine devrait donc avoir lieu avant l'été 2024.

Marie-Lise Tsagouria demande s'il est prévu d'élaborer un nouvel organigramme, sur lequel se repositionneraient tous les agents.

Xavier Sené répond que cela ne concernera pas tous les agents car la réflexion ne porte que sur la conservation et la médiation mais qu'un certain nombre d'agents seront amenés à se repositionner.

Frédérique Baron ajoute que cela renforce l'importance de réaliser une étude d'impact qui porterait sur les moyens humains, les besoins de formation et les besoins de repositionnement dans le nouvel organigramme.

6. Projet de refonte de la convention constitutive de la Contemporaine

Xavier Sené présente la convention constitutive de la Contemporaine, qui a été transmise aux membres du conseil.

Cette convention est la base de la coopération entre la Contemporaine et les institutions dont elle dépend. Elle comprend deux avenants, dont le dernier a été adopté en 2018, à l'occasion du changement de nom du service. Elle est valable dix ans et renouvelable par tacite reconduction. La convention a aujourd'hui dix ans et, bien que son renouvellement, tacite, soit déjà effectif, il a semblé que c'était l'occasion d'entreprendre sa révision sur un certain nombre de points.

L'article 8 précise la composition du conseil de la Contemporaine et, en particulier, les modes de désignation des représentants des étudiants. Aujourd'hui, il n'y a pas de représentant désigné pour les étudiants car aucune candidature n'a été reçue malgré les démarches de la Contemporaine, qui souhaiterait donc revoir la procédure de désignation des étudiants.

Le même article indique que, pour chacun des membres, un suppléant est désigné ; or, ce n'est pas le cas aujourd'hui où seuls les enseignants-chercheurs ont un suppléant, mais non les présidents, les personnalités extérieures ou les représentants du personnel. Cette disposition est à mettre en place pour assurer le quorum physique du conseil. Les représentants des personnels étant déjà huit à siéger, il serait possible de réduire leur nombre en cas de nomination de suppléants, au profit de l'instauration d'un représentant des moniteurs étudiants au conseil, auquel ils ne siègent pas aujourd'hui.

Par ailleurs, la Contemporaine bénéficie d'un conseil scientifique mais la convention définit peu de choses si ce n'est à l'article 12 que le conseil « met en place une commission scientifique de la documentation (Conseil scientifique) ». La composition du conseil scientifique et les modalités

de désignation ou la durée du mandat de ses membres ne sont pas précisées, pas plus que les modalités de désignation de son président. Il semblerait également intéressant que le conseil scientifique rende compte de ses travaux au conseil de la Contemporaine et que le président du conseil scientifique en soit membre.

Xavier Sené souhaite réunir un conseil scientifique en janvier. Il souhaite également échanger avec les universités et leurs services juridiques, afin d'asseoir ce qu'est aujourd'hui la Contemporaine dans son périmètre administratif.

Chloé Jean interroge la pertinence de la répartition entre les deux collèges de représentants du personnel telle que définie à l'article 11 de la convention, qui crée un collège A pour le « corps scientifique des bibliothèques et personnels assimilés de catégorie A » et un collège B regroupant tous les autres personnels, ce qui ne semble pas équilibré et pourrait être revu dans le cadre de la refonte de la convention.

Joseph Chantier signale que les moniteurs étudiants ne sont pas représentés actuellement au conseil et n'ont pas de représentants pour dialoguer avec la direction. Il pose la question des modalités de désignation qui pourraient être mises en place au vu de la temporalité de ces contrats.

Anne Rousselet-Pimont et Laurence Campa font remarquer que la convention ne précise pas la répartition entre les deux collèges.

Marie-Lise Tsagouria demande si cela n'est pas précisé dans un règlement intérieur de la Contemporaine, la convention étant trop floue pour être exploitable ; Xavier Sené répond que la Contemporaine ne dispose pas de ce type de document.

Christophe Pion précise que « corps scientifique » désigne généralement les conservateurs dans la filière des bibliothèques mais qu'il faudrait préciser ce que recouvre le terme « et personnels assimilés ».

Christophe Pion trouve les règles de désignation des étudiants complexes et demande si elles ont déjà fonctionné.

Anne Rousselet-Pimont fait un retour sur la nouvelle procédure mise en place à Paris 1, en réponse à la difficulté de trouver des représentants étudiants pour le conseil de la documentation. Ceux-ci étaient auparavant désignés par la présidence parmi ceux élus au CA, mais ils siégeaient peu. Un appel à candidatures très ouvert a été diffusé, sans spécification de discipline. Les candidatures ont ensuite été soumises aux représentants étudiants au CA qui ont désigné ceux du conseil de la documentation. Depuis, quelques-uns des représentants ainsi désignés ont siégé au conseil de la documentation.

Xavier Sené précise qu'une campagne de candidatures de ce type a été tentée au printemps 2023 par la Contemporaine mais n'a pas fonctionné.

Laurence Campa demande si la participation aux instances est prise en compte dans l'évaluation de l'engagement étudiant car cela fonctionne généralement.

Laurence Campa demande si l'on dispose de la liste des membres du conseil scientifique et si l'on sait comment elle a été établie.

Xavier Sené indique qu'il dispose bien de cette liste mais qu'il ne sait pas comment elle a été établie, et que le conseil n'a actuellement plus de président. Concernant la représentation des universités, seule la vice-présidente recherche de l'UPN est présente, il n'y a pas de représentant de Paris 2, un seul de Paris 8, au contraire de Paris 1, très fortement représenté.

Xavier Sené pose la question de savoir s'il faut mettre en place une représentation institutionnelle des universités au conseil scientifique, en y incluant les vice-présidents recherche et des enseignants-chercheurs, et celle de la présence de membres de droit comme par exemple

un représentant de la société d'histoire de Nanterre, un représentant de l'Association des amis de la Contemporaine et un représentant de l'APHG, ou bien s'il faut considérer que les personnes siègent à titre personnel uniquement.

Marie-Lise Tsagouria estime qu'il faudrait rédiger *a minima* un règlement du conseil scientifique et le présenter au conseil de la Contemporaine.

Xavier Sené indique qu'il souhaite réunir le conseil scientifique pour y travailler, éventuellement sur une proposition de texte, et que le règlement sera bien présenté ensuite au conseil de la Contemporaine.

Marie Delanos émet le souhait qu'un représentant du personnel membre du collège A siège au conseil scientifique, en tant que représentant.

Actuellement, telle que la liste des membres est constituée, deux agents de la Contemporaine y apparaissent comme représentant le personnel. Xavier Sené répond que la meilleure solution serait que, si ce n'était pas le cas, il y ait une élection spécifique des représentants du personnel pour le conseil scientifique.

7. Questions diverses

Xavier Sené demande s'il y a des questions diverses.

Marie Delanos prend la parole au nom des représentants du personnel pour remercier en son absence le président de l'UPN pour la mise en place de la récupération de deux jours pour le travail effectué le samedi.

Xavier Sené explique qu'auparavant les agents bénéficiaient d'un jour et demi de récupération, et que le CSA a voté la mise en place de deux jours. Les modalités de mise en œuvre de cette décision restent à établir, pour une application à la rentrée.

Joseph Chantier rappelle que cette disposition avait été adoptée lors de la refonte du règlement intérieur de l'UPN en 2019 mais n'avait pas été mise en place ni au SCD ni à la Contemporaine. Pour 2024, une disposition transitoire consistant en une prime a été décidée.

Marie Delanos indique que les représentants du personnel souhaitaient également évoquer la question des primes de fin d'année mais qu'en l'absence du président de l'UPN, ce sera à porter à l'ordre du jour du prochain conseil.

Marie Delanos demande si un point d'information peut être fait sur les toilettes.

Camille Rebours explique que, depuis l'ouverture du bâtiment, les toilettes disponibles pour le public connaissent des dysfonctionnements qui ont été signalés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement (GPA). Cela a entraîné leur fermeture au public, pour lequel est mise à disposition une unique cabine, normalement à disposition du personnel au rez-de-chaussée et non adaptée aux personnes à mobilité réduite. Suite à des travaux réalisés cet été, les toilettes publiques avaient pu être à nouveau mises à disposition du public au début d'octobre mais ont été engorgées au bout de trois semaines et ont dû à nouveau être fermées. L'université doit désormais reboucler avec l'Établissement public d'aménagement universitaire de la région Île-de-France (Epaurif) pour demander une nouvelle intervention.

Marie-Lise Tsagouria demande quelle est la nature exacte du problème.

Xavier Sené répond qu'il y a deux problèmes :

- la pente adoptée pour la conduite d'évacuation respecte strictement la réglementation, ce qui est probablement un peu juste, et surtout il y a une marche dans le sens de la pente qui nuit à l'évacuation ;
- de plus, l'évacuation ne se fait pas en ligne droite car un des deux puits de géothermie ayant été installé avant la mise en place de la canalisation, celle-ci forme deux coudes pour le contourner.

S'ajoute à ces éléments un probable défaut sur l'une des pompes, qui se met régulièrement en arrêt et doit être relancée manuellement.

Chloé Jean revient sur la question des moniteurs étudiants et monitrices étudiantes, qui ont connu d'importants retards de paiement en 2023. Ce sujet a déjà été discuté dans d'autres instances de l'UPN mais les représentants du personnel au conseil de la Contemporaine tiennent à leur apporter leur soutien et à souligner qu'il est inadmissible qu'ils ne soient pas payés dans les temps, notamment au regard de la précarité étudiante.

La séance est levée à 17h30.

MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS AU CONSEIL DE LA CONTEMPORAINE du 23 novembre 2023

NOM	INSTITUTION	PRESENCE
4 présidents des universités contractantes		
Monsieur Philippe GERVAIS-LAMBONY	Président Université Paris Nanterre	Présent
Madame Annick ALLAIGRE	Présidente Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis	Absente
Madame Christine NEAU-LEDUC	Présidente Université Paris I Panthéon-Sorbonne	Représentée par Mme Anne Rousselet-Pimont
Monsieur Stéphane BRACONNIER	Président Université Paris II Panthéon-Assas	Absent
8 représentants des enseignants-chercheurs		
Madame Pascale LABORIER	Université Paris Nanterre Département d'histoire	Suppléante : Laurence CAMPA
Monsieur Xavier VIGNA	Université Paris Nanterre Département d'histoire	Procuration donnée à Laurence Campa
Madame Sylvie LINDEPERG	Université Paris I Panthéon-Sorbonne Dépt de Recherches politiques	Procuration donnée à Nicolas Offenstadt
Monsieur Nicolas OFFENSTADT	Université Paris I Panthéon-Sorbonne	Présent
Madame Cécile MEADEL	Université Paris II Panthéon-Assas	Procuration donnée à Agnès Granchet

Madame Yvonne-Marie ROGEZ	Université Paris II Panthéon-Assas	Représentée par Mme Agnès Granchet
	Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis	
	Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis	
TITULAIRE	INSTITUTION	SIGNATURE
4 personnalités extérieures		
Monsieur Pierre CHANCEREL	Directeur Archives départementales 92	Présent
Madame Béatrice LECOUTURIER	Conseillère Régionale IDF	Absente
Madame Françoise THIBAUT	Déléguee Générale de l'Alliance ATHENA	Présente
Madame Marie-Lise TSAGOURIA	Directrice de la BULAC	Présente
2 représentants étudiants		
	ISP - Université Paris Nanterre	
8 représentants du personnel		
Collège A		
Monsieur Joseph CHANTIER	La contemporaine	Présent

Madame Marie DELANOS	La contemporaine	Présente
Madame Chloé JEAN	La contemporaine	Présente
Madame Anne TOURNIEROUX	La contemporaine	Procuration donnée à Madame Chloé Jean
Collège B		
Madame Nathalie BAILLY	La contemporaine	Procuration donnée à Madame Nathalie Montredon
Monsieur Gregory DELEDICQ	La contemporaine	Présent jusqu'à 16h ; procuration donnée à Madame Nathalie Montredon
Madame Christine DEVERGNE	La contemporaine	Présente
Madame Nathalie MONTREDON	La contemporaine	Présente
MEMBRES INVITES		
TITULAIRE	INSTITUTION	SIGNATURE
Monsieur Christophe PION	Directeur du SCD de l'Université Paris 8	Présent
Monsieur Guillaume MOLINIER	Directeur par intérim du SCD de l'Université Paris I	Absent
Madame Sophie DAIX	Directrice du SCD de l'Université Paris II	Absente

Madame Cécile SWIA TEK	Directrice du SCD de l'Université Paris Nanterre	Absente
Madame Pascale SAINT-CYR	Directrice Générale des Services de l'Université Paris Nanterre	Absente
Monsieur Raphaël ZGANIC AUBERT	Agent Comptable Université Paris Nanterre	Absent
AUTRES MEMBRES		
Monsieur Xavier SENÉ	Directeur de La contemporaine	Présent
Madame Camille REBOURS	Directrice adjointe de La contemporaine	Présente
Madame Blagovestta BRANDOLINI	Responsable administrative de La contemporaine	Présente
Monsieur Julien GUESLIN	Responsable du département du musée	Présent
Madame Sophie IENTILE	Responsable du département des services au public	Présente
Madame Sylvie LEMAIRE	Responsable du département des collections	Présente
Monsieur Franck VEYRON	Responsable du département des archives	Présent